

# TP TECHNICIEN EN SYSTÈMES DE SÛRETÉ

FORMATION  
FINANCÉE  
à 100 % <sup>(1)</sup>



Le technicien en système de sûreté est chargé d'assurer l'installation, la mise en service et la maintenance, selon la réglementation en vigueur, des installations de sûreté, dans des bâtiments à usage d'habitation ou professionnel. Il s'agit de détecteurs, de caméras, de centrales d'alarme, de signalisations, d'enregistreurs, d'unités de contrôle de portes, destinés à assurer une surveillance des comportements humains délictueux tels que l'intrusion, le vol ou l'agression.



## LA FORMATION

NIVEAU VALIDÉ  
4

FORMATION  
DIPLOMANTE

PAS DE  
PRÉREQUIS

DURÉE  
1 AN

ÉLIGIBLE AU  
CPF

### ADMISSION

- Âge : 15/29 ans révolus ou RQTH
- Accessible par la voie de la formation continue (nous consulter)



ACCESSIBILITÉ



Partenaire  
ERASMUS +

### ET APRÈS...

#### POURSUITE D'ÉTUDES

- BTS STI
- BTS en électronique

#### DÉBOUCHÉS MÉTIERS

- Technicien sécurité-alarme
- Technicien de maintenance
- Installateur de systèmes de sécurité, alarme et détection incendie
- Technicien de maintenance des systèmes d'alarme et de télésurveillance
- Technicien en installations de surveillance intrusion
- Technicien sécurité-alarme

Aide aux  
entreprises  
6000€

### OBJECTIFS

- Assurer l'installation, la mise en service et la maintenance
- Former le client à l'utilisation des systèmes installés
- Assurer les interventions de maintenance préventive et correctives

### PROGRAMME

**BLOC 1** : Installer, mettre en service et maintenir un système de sûreté de faible complexité

**BLOC 2** : Installer et mettre en service un système de sûreté de forte complexité

**BLOC 3** : Assurer la maintenance d'un système de sûreté

Date fin de validité de la certification : 28/12/2025

## MODALITÉS & DÉLAIS D'ACCÈS

## MÉTHODES MOBILISÉES

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

## TARIFS

- Contrat d'apprentissage : réunion d'information collective, signature d'un contrat d'apprentissage.
- Public en reconversion : recrutement sur dossier et tests de positionnement.
- Formation en présentiel et en situation de travail dans le cadre d'un contrat d'apprentissage ou d'une convention de stage.
- Contrôles continus tout au long de la formation et examens ponctuels.
- Possibilités de valider un ou plusieurs blocs de compétences.
- Formations par contrat d'apprentissage / professionnalisation : 8186€ et prise en charge par les opérateurs de compétences (OPCO). (1)
- Autres dispositifs : 14€ de l'heure.



LES **+** DU  
CFA



**DES LIENS ÉTROITS**  
avec les entreprises du secteur et  
les branches professionnelles



**1 INTERLOCUTEUR DÉDIÉ**  
aux besoins en recrutement des  
entreprises et la mise en relation



**ACCESSIBILITÉ**  
personnes à mobilité  
réduite  
Référénte handicap :  
c.thibault@cma-herault.fr



**ORGANISATION  
D'ATELIERS COLLECTIFS**  
Repas débats, ateliers d'initiative  
citoyenne, participations aux  
concours MAF



**PARTENAIRE  
ERASMUS +**



154 rue Bernard Giraudeau - CS5999- 34187 Montpellier Cedex 4  
Horaires d'ouverture : 8h30 à 12h30 - 13h30 à 17h00